ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 115228

Texte de la question

Alerté par les rééducateurs de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine (AREN 35), l'Association des maîtres E (AMAD 35) et les psychologues de ce département (AFPEN 35), M. Philippe Tourtelier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED). Depuis plusieurs années déjà, il déplore la disparition programmée des RASED. Ces équipes plurielles constituées en effet de psychologues scolaires, d'enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique, luttent pourtant efficacement contre l'échec scolaire. À nouveau, la situation des RASED et plus particulièrement la diminution drastique des postes d'enseignants spécialisés en Ille-et-Vilaine est inquiétante. Alors qu'en 2008, le département comptait 116 postes d'enseignants spécialisés et psychologues, il n'en comptera à la rentrée prochaine que 70 ou 72, soit une très importante amputation. Les suppressions de postes concernent tant les maîtres E (enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique) que les postes de maîtres G (enseignants spécialisés dans l'aide à dominante rééducative) et les psychologues. À cela s'ajoute l'absence de départ en formation de nouveaux enseignants spécialisés au niveau du département. Ainsi de nombreux postes d'enseignants spécialisés n'ont pas été pourvus par manque d'enseignants formés. Ces suppressions, si elles venaient à être confirmées, se traduiront par un nombre de plus en plus important d'écoles ne bénéficiant plus des interventions du RASED. Cela nuira aux élèves les plus en difficulté qui devraient recevoir un suivi pédagogique approprié et une attention particulière. En outre une équipe RASED complète apporte une analyse et réalise des interventions pluridisciplinaires auprès d'élèves aux difficultés complexes souvent durables, voire en situation d'exclusion scolaire et de grande souffrance. Le dispositif RASED permet qu'au sein d'un même établissement se côtoient des élèves bien intégrés et d'autres en situation d'échec afin de favoriser une véritable mixité et de ne pas créer d'écoles par niveau. Avec ces postes supprimés, l'aide particulière d'enseignants RASED n'est plus proposée à ces enfants en grandes difficultés dans les apprentissages, enfants qui entretiennent un rapport au savoir souvent très perturbé. Pour nombre de ces élèves, les nouveaux dispositifs d'aide personnalisé et stage de remise à niveau ne sont nullement adaptés, alors que la spécificité RASED a fait ses preuves. Aussi, au regard de ces éléments, il lui demande de bien vouloir revenir sur les mesures envisagées pour la rentrée prochaine et éviter ainsi qu'un nombre croissant d'élèves reste sur le bord du chemin faute de réponses adaptées à leur difficultés.

Texte de la réponse

Le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. L'institution de l'aide personnalisée permet désormais aux enseignants affectés dans les classes de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Dans ce contexte, la circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 a actualisé le fonctionnement et précisé les missions des enseignants spécialisés qui travaillent dans les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). L'action des maîtres spécialisés structurés en RASED est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et

psychologiques des élèves. Dans un contexte économique qui impose de rendre le système éducatif plus efficient, il appartient à chaque inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) d'apprécier les besoins de spécialisation des enseignants de son département, compte tenu de la carte scolaire qu'il arrête et des compétences déjà disponibles. Durant les deux années scolaires précédentes, dans le département d'Ille-et-Vilaine, l'effort de formation spécialisée des enseignants a porté prioritairement sur l'enseignement aux élèves handicapés (huit stagiaires en 2009-2010 et cinq stagiaires en 2010-2011 pour préparer le CAPA-SH en option D, ainsi qu'un stagiaire préparant l'option A). À cela s'ajoute, d'une part, la formation de trois psychologues scolaires et, de l'autre, celle de neuf enseignants spécialisés préparant le CAPA-SH option F pour enseigner aux élèves en très grande difficulté persistante au collège (postes en SEGPA). Pour l'année scolaire 2011-2012, l'effort de formation en faveur des élèves handicapés est poursuivi (six stagiaires en option D) auxquels s'ajoutent la formation d'un psychologue scolaire et celle d'un directeur d'établissement spécialisé.

Données clés

Auteur : M. Philippe Tourtelier
Circonscription : Ille-et-Vilaine (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115228
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7969
Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13666